

**COUR SUPÉRIEURE
(ACTIONS COLLECTIVES)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ : MONTRÉAL**

N° : 500-06-000782-165

WILSON JEAN-PAUL

Demandeur

c.

UBER TECHNOLOGIES INC.

-et-

UBER B.V.

-et-

RASIER OPERATIONS B.V.

-et-

UBER CANADA INC.

Défenderesses

**DEMANDE RÉ-AMENDÉE DES ENTITÉS UBER POUR AUTORISATION D'OBTENIR
DES RENSEIGNEMENTS EN POSSESSION DE TIERS (3^E MODIFICATION)**

(Art. 221 et 251(2) Cpc)

**À L'HONORABLE JUGE MARK G. PEACOCK, SIÉGEANT EN COUR SUPÉRIEURE,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COMME JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTE LA
PROCÉDURE RELATIVE À CETTE ACTION COLLECTIVE, LES DÉFENDERESSES
EXPOSENT CE QUI SUIT :**

1. Selon l'ordonnance de cette Cour rendue le 21 décembre 2017, les Défenderesses avaient jusqu'au 2 février 2018 pour produire une demande pour obtenir des documents de tiers.
2. Les Défenderesses ont toutefois accepté de devancer leur demande de documents adressée aux tiers concernés par la *Demande modifiée du Demandeur pour permission d'obtenir des documents en possession de tiers (pièce Uber-1)*.
- 2.1 Lors d'une conférence téléphonique tenue avec la Cour le 22 février 2018, celle-ci a demandé aux Défenderesses, à la demande de la procureure de La Compagnie de Taxi 4000 inc., de mettre à jour le paragraphe 3 des présentes

afin de mentionner expressément les noms de certains intermédiaires en services de transport par taxi qui ont déjà reçu notification de la demande de renseignements.

3. Les tiers qui sont concernés par la demande du Demandeur sont les intermédiaires en service de taxi suivants (aux fins des présentes seulement, les « **Tiers** ») :

- (a) Champlain;
- (b) Coop de l'Est;
- (c) Coop de l'Ouest;
- (d) Coop de Montréal;
- (e) Diamond;
- (f) Diamond de l'ouest;
- (g) Hochelaga;
- (h) Pontiac Hemlock;
- (i) Pontiac VIP Hemlock;
- (j) Taxi Coop Laval (Monopole);
- (k) Radio Taxi Union inc. (François);
- (l) Coop Lévis;
- (m) Coop Québec;
- (n) Taxi Coop Ste-Foy; et
- (o) Taxi Laurier;
- (p) 9220-6986 Québec inc. (Taxi McGill);
- (q) Atlas Taxi inc.;
- (r) Taxi Angrignon enr.;
- (s) Hypra Taxi inc.;
- (t) L'Amical Taxi Plus;
- (u) 9145-7200 Québec inc. (Allo Taxi);
- (v) Association Coop. de taxis Charlebourg;

- (w) Taxi Coop Beauport;
 - (x) Transport Adapté Boisjoly-Villeray s.e.n.c.;
 - (y) 9138-9254 Québec inc. (Taxi Expert);
 - (z) 9150-0173 Québec inc. (Taxi Rosemont Plus);
 - (aa) Taxelco / Téo Taxi;
 - (bb) TechTaxi;
 - (cc) Taxi Lévis 9000 inc.;
 - (dd) La Compagnie de Taxi 4000 inc.
4. Les Défenderesses demandent l'autorisation d'assigner un représentant de chacun des Tiers à comparaître pour communiquer les renseignements ou documents mentionnés à l'annexe des présentes, ou une ordonnance de cette Cour ordonnant aux Tiers de communiquer ces Renseignements aux défenderesses.
5. Les Défenderesses soulignent que la présente demande vise les Tiers mentionnés au paragraphe 3 en leur qualité d'intermédiaires en services de taxi. Les Défenderesses réservent leur droit de demander d'autres renseignements aux Tiers en leur qualité de titulaires de permis de propriétaire de taxi, le cas échéant.
6. Les Défenderesses réservent également leur droit de :
- (a) demander des renseignements additionnels aux Tiers mentionnés au paragraphe 3 à la lumière des renseignements reçus à la suite de la présente demande;
 - (b) interroger par écrit ou oralement les Tiers mentionnés au paragraphe 3 sur l'étendue des renseignements dont ils disposent; et
 - (c) formuler une demande de renseignements à d'autres tiers que ceux mentionnés au paragraphe 3 selon les délais prévus par cette Cour.
7. **POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**
8. **ACCUEILLIR** la présente *Demande ré-amendée des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers (3^e modification)*;
9. **AUTORISER** les Défenderesses à assigner un représentant de chacun des Tiers à comparaître pour communiquer les renseignements mentionnés à l'annexe de la présente demande.

9.1 OU D'ORDONNER aux Tiers de communiquer aux Défenderesses les Renseignements mentionnés à l'annexe de la présente demande;

10. **LE TOUT**, frais à suivre.

MONTRÉAL, LE 23 FÉVRIER 24 MAI 2018

McCarthy Tétrault SENCRL, s.r.l.

McCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me François Giroux

Me Kristian Brabander

Me Gabriel Querry

Me Valérie Lafond

Avocats des défenderesses

1000, rue De La Gauchetière O, 25^e étage

Montréal, QC H3B 0A2

fgiroux@mccarthy.ca / (T. : 514-397-5638)

kbrabander@mccarthy.ca / (T. : 514-397-4273)

gquerry@mccarthy.ca / (T. : 514-397-4431)

vlafond@mccarthy.ca / (T. : 514-397-4293)

Télécopieur : 514 875-6246

**Toute notification par courriel doit être adressée
uniquement à notification@mccarthy.ca, merci.**

ANNEXE

Renseignement	Période	Objet
(a) États financiers annuels et mensuels des Tiers	Entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(b) Déclarations fiscales (fédérales et provinciales) des Tiers, y compris les déclarations de revenus et les déclarations de TPS/TVQ	Entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique
(c) Liste et rapport détaillé des transactions entre les chauffeurs de taxi et leurs passagers, telles qu'enregistrées et comptabilisées par les Tiers	Entre 2008 et aujourd'hui	Quantification de dommages
(d) Liste et rapport détaillé des transactions entre les chauffeurs de taxi et leurs passagers qui ont été payées au moyen de cartes de crédit, telles qu'enregistrées et comptabilisées par les Tiers		
(e) Liste et rapport détaillé des transactions entre les chauffeurs de taxi et leurs passagers qui ont été payées au moyen de coupons, telles qu'enregistrées et comptabilisées par les Tiers		
(f) Frais intermédiaires chargés par les Tiers (Sommaire et détail)		

Renseignement	Période	Objet
(g) Frais chargés par les Tiers pour les paiements faits par carte de crédit (sommaire et détail)		
(h) Plan d'affaires, plans stratégiques, analyses du marché et projections financières des Tiers	Générés entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(i) Moyenne mensuelle du nombre de standardistes assignés à chaque quart de travail	Entre 2008 et aujourd'hui	Quantification de dommages
(j) Contrats entre les Tiers et les titulaires de permis de propriétaire de taxi	Conclus entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(k) Contrats entre les Tiers et les titulaires de permis de chauffeur de taxi		
(l) Revenus générés par les activités autres que par le transport par taxi (par exemple : publicité)	Entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(m) Frais et dépenses annuels des Tiers reliés à la publicité et à la promotion		
(n) Analyses des coûts associés aux investissements liés aux nouvelles technologies et à la modernisation de l'industrie du taxi traditionnel		
(o) Nombre de courses de taxi (par mois et par année) telles que comptabilisées par les Tiers	Depuis 2000	Analyse économique

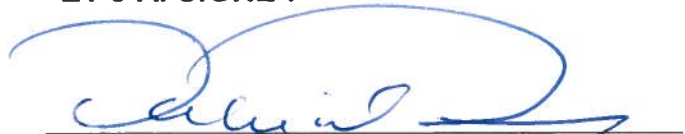
Renseignement	Période	Objet
(p) Nombre de kilomètres facturés (par mois et par année) par les chauffeurs de taxi, tels que comptabilisés par les Tiers		
(q) Nombre de minutes d'attente facturées par les chauffeurs de taxi, tels que comptabilisés par les Tiers	Depuis 2000	Analyse économique
(r) Revenus de facturation des chauffeurs de taxi (par mois et par année) tels qu'enregistrés et comptabilisés par les Tiers		
(s) Frais de carte de crédit (par mois et par année) payés sur les courses de taxi		

DÉCLARATION SOUS SERMENT (art. 106 Cpc)

Je soussigné, Gabriel Querry, avocat, exerçant ma profession au sein du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault SENCRL srl sis au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, 25^e étage, Montréal, Québec, H3B 0A2, affirme solennellement ce qui suit:


1. Je suis l'un des avocats des Défenderesses dans le présent dossier.
2. J'ai pris connaissance de la présente *Demande amendée des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers (3^e modification)*.
3. Tous les faits qui y sont énoncés sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Gabriel Querry

Assermenté devant moi à Montréal,
le 24 mai 2018



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec

